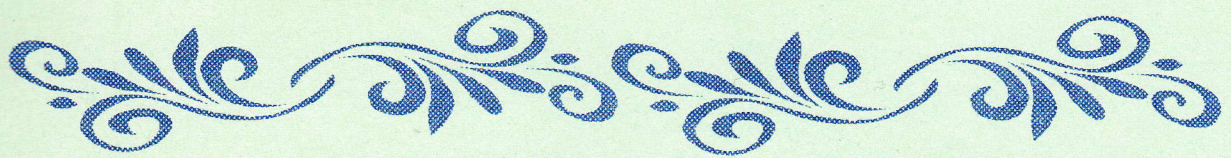
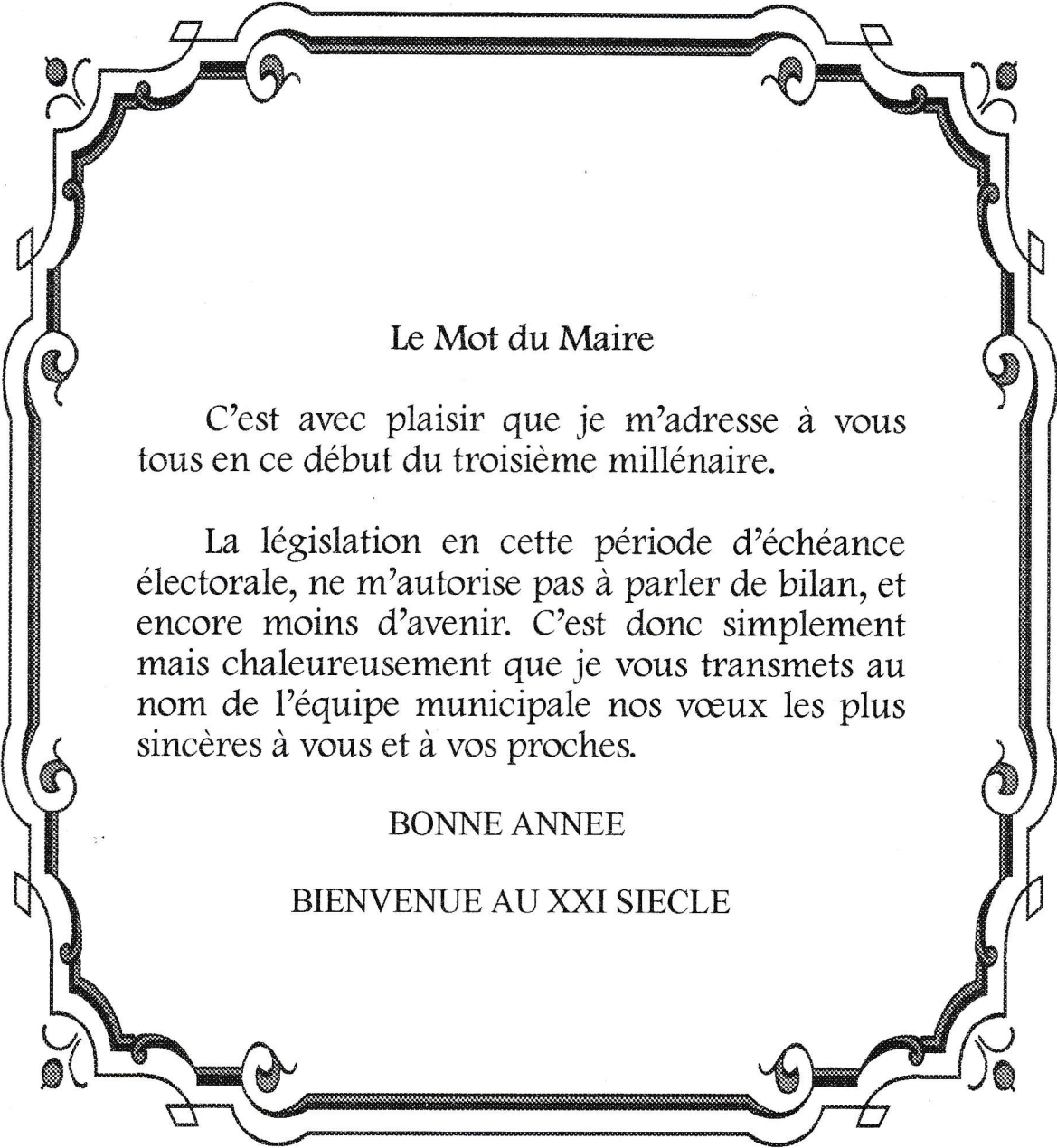


INFO BALLON



2001



Le Mot du Maire

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous tous en ce début du troisième millénaire.

La législation en cette période d'échéance électorale, ne m'autorise pas à parler de bilan, et encore moins d'avenir. C'est donc simplement mais chaleureusement que je vous transmets au nom de l'équipe municipale nos vœux les plus sincères à vous et à vos proches.

BONNE ANNEE

BIENVENUE AU XXI SIECLE

Les Principales Décisions du Conseil Municipal

***** Réunion du 10/01/2000**

- Subvention au collège A. DULIN – aide financière pour les élèves de Ballon scolarisés à Aigrefeuille pour leur permettre de réaliser un voyage d'études.

***** Réunion du 07/03/2000**

- Désignation des délégués au Comité Syndical du SMICTOM de la région de Surgères. Monsieur GAUNET Noël titulaire et Madame BAUDRY Mireille suppléante.

- Dossier Social de Surendettement une remise gracieuse de 2380.00 frs a été accordée par la commune à la demande de la commission de surendettement départementale à un couple de Ballon.

- Réfection en concertation avec Ciré d'Aunis du chemin des chaumes.

- RPI BALLON-CIRE D'AUNIS Participation financière pour la création d'une classe et d'un bureau pour le directeur

- Renouvellement du matériel informatique du secrétariat de la mairie.

***** Réunion du 27/03/2000**

-Vote du BUDGET PRIMITIF de la Commune (voir page suivante)

- Achat taille haies

- Remplacement poteau éclairage terrain de football

- Réfection du logement communal

***** Réunion du 03/05/2000**

- Assainissement : Etude de zonage mise à enquête publique

***** Réunion du 15/06/2000**

- Syndicat Départemental d'Electrification – adhésion de 55 communes

***** Réunion du 29/08/2000**

- Renouvellement du contrat et augmentation du temps de travail de Mme BOUCHAUD

- Création d'une garderie périscolaire avec Ciré d'Aunis

- Création d'une régie de recette pour la garderie

- Nomination d'un régisseur pour la garderie

***** Réunion du 02/10/2000**

- Approbation du plan de zonage d'assainissement

- Création d'une commission de cimetièrre

- Devis géomètre pour étude juridique au quereu rue de la Cure

- Assainissement pluvial rue de Tasdon à La Gravelle

- Installation de deux points lumineux au Grand Agères

***** Réunion du 06/12/2000**

- Admission en non-valeur de produit irrécouvrable

- Modification des statuts du SMICTOM de la région de Surgères

- Assainissement études Géotechnique

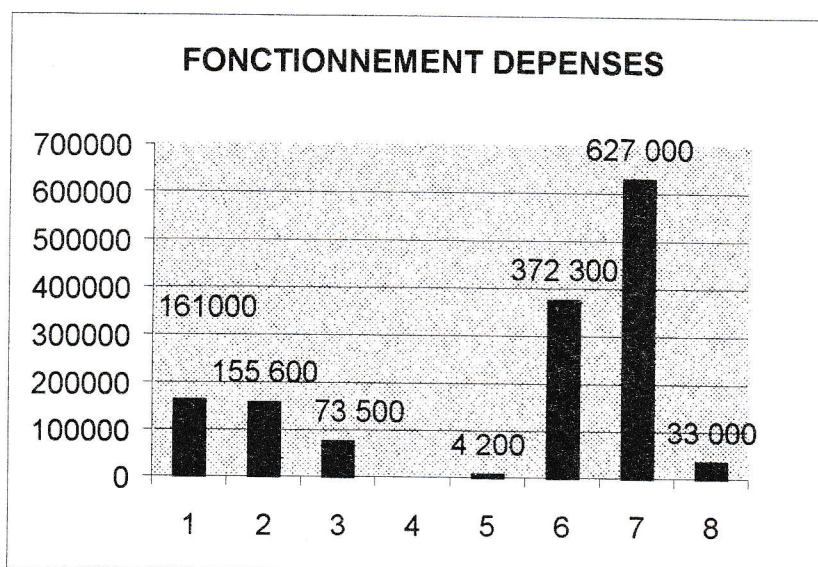
- Syndicat Mixte du Pays d'Aunis – Modification des statuts

- Acceptation de la démission de Monsieur BRESSOLIN Claude

BUDGET COMMUNAL

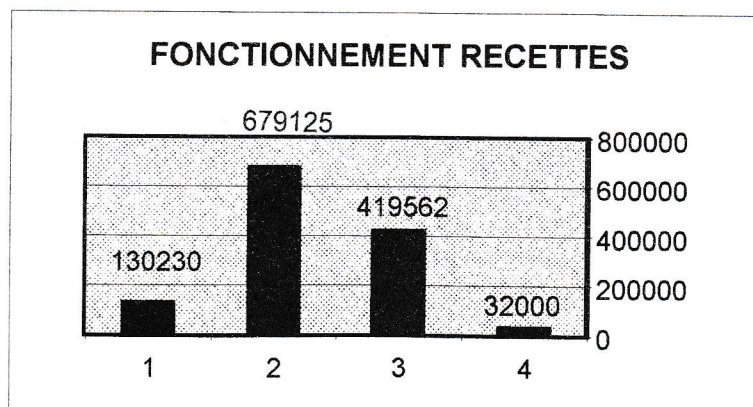
FONCTIONNEMENT DEPENSES

EDF- Chauffage- Carburant- Fournitures Administratives	161000
Entretien Terrains, Voirie, Bâtiment, Matériel, Assurances, Divers	155 600
Rémunération d'intermédiaire- Honoraire- Fêtes et Cérémonies – Frais Postaux et Télécommunications	73 500
Impôts et Taxes	4 200
Charges de personnel et Charges Sociales	372 300
Indemnités Elus - Formation - aide Sociale – Service Incendie – Subventions	627 000
Intérêts d'emprunts	33 000



FONCTIONNEMENT RECETTES

Redevance Ordures Ménagères	130 230.00
Impôts et Taxes	679 125.00
Dotations – Subventions	419 562.00
Location Salle des Fêtes et Logement	32 000.00

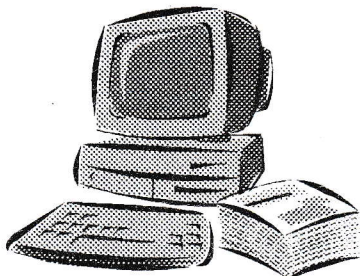


MESSAGES

SECRETARIAT

Vous venez d'arriver dans la commune.

Pour vos formalités administratives, merci de vous présenter à la mairie, aux heures d'ouvertures, munis de votre livret de famille ou de votre carte d'identité.



Les Horaires d'ouverture de la Mairie sont :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 9 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours de 12 h à 12 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

NUMERO DE TELEPHONE : 05 46 55 30 31

NUMERO DE FAX : 05 46 51 84 87

RECENSEMENT MILITAIRE

La loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national crée un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français Hommes et Femmes. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective des devoirs de tous les citoyens au regard de l'effort de défense nationale.

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la **MAIRIE DE SON DOMICILE**.

ATTENTION, conservez l'attestation qui vous sera remise lors de votre recensement. Ce document sera indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP – BEP – BAC – Permis de conduire ...)



Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Octobre, Novembre, Décembre 1984 doivent se faire recenser au plus tard le 15/01/2001.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Janvier, Février, Mars 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/04/2001.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Avril, Mai, Juin 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/07/2001.

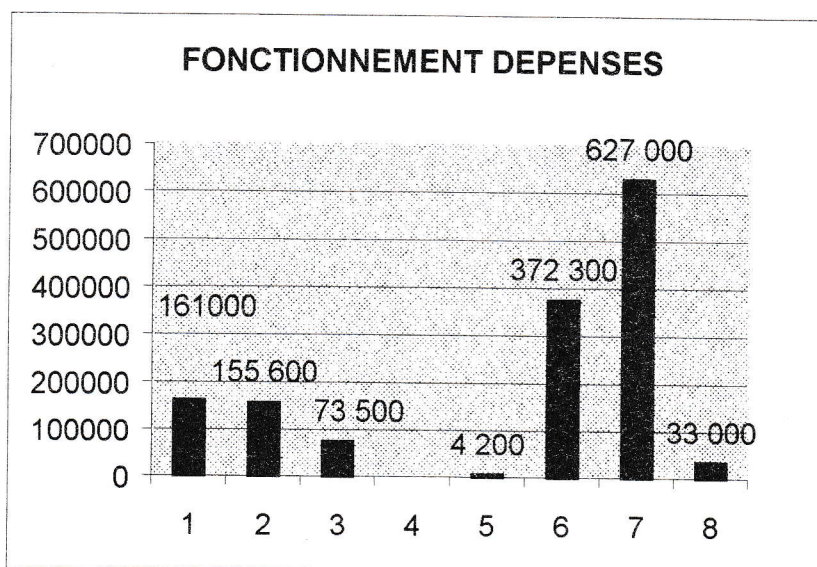
Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Juillet, Août, Septembre 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/10/2001.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Octobre, Novembre, Décembre 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/01/2002.

BUDGET COMMUNAL

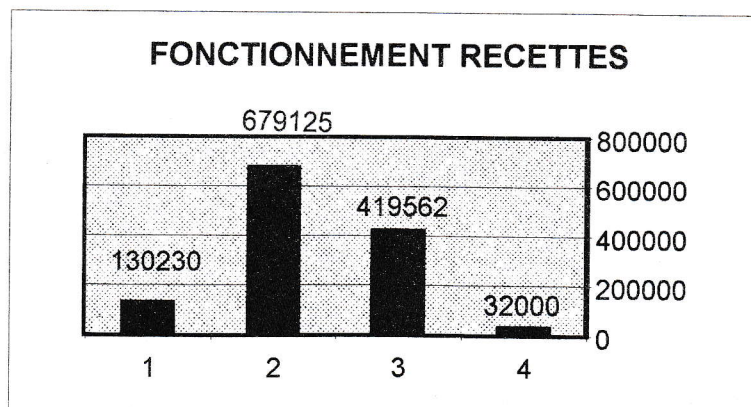
FONCTIONNEMENT DEPENSES

EDF- Chauffage- Carburant- Fournitures Administratives	161000
Entretien Terrains, Voirie, Bâtiment, Matériel, Assurances, Divers	155 600
Rémunération d'intermédiaire- Honoraire- Fêtes et Cérémonies – Frais Postaux et Télécommunications	73 500
Impôts et Taxes	4 200
Charges de personnel et Charges Sociales	372 300
Indemnités Elus - Formation - aide Sociale – Service Incendie – Subventions	627 000
Intérêts d'emprunts	33 000



FONCTIONNEMENT RECETTES

Redevance Ordures Ménagères	130 230.00
Impôts et Taxes	679 125.00
Dotations – Subventions	419 562.00
Location Salle des Fêtes et Logement	32 000.00

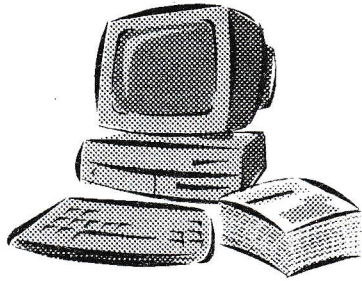


MESSAGES

SECRETARIAT

Vous venez d'arriver dans la commune.

Pour vos formalités administratives, merci de vous présenter à la mairie, aux heures d'ouvertures, munis de votre livret de famille ou de votre carte d'identité.



Les Horaires d'ouverture de la Mairie sont :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 9 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours de 12 h à 12 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

NUMERO DE TELEPHONE : 05 46 55 30 31
NUMERO DE FAX : 05 46 51 84 87

RECENSEMENT MILITAIRE

La loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national crée un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français Hommes et Femmes. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective des devoirs de tous les citoyens au regard de l'effort de défense nationale.

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la **MAIRIE DE SON DOMICILE.**

ATTENTION, conservez l'attestation qui vous sera remise lors de votre recensement. Ce document sera indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP – BEP – BAC – Permis de conduire ...)



Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Octobre, Novembre, Décembre 1984 doivent se faire recenser au plus tard le 15/01/2001.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Janvier, Février, Mars 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/04/2001.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Avril, Mai, Juin 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/07/2001.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Juillet, Août, Septembre 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/10/2001.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en Octobre, Novembre, Décembre 1985 doivent se faire recenser au plus tard le 15/01/2002.

LE TELETHON 2000

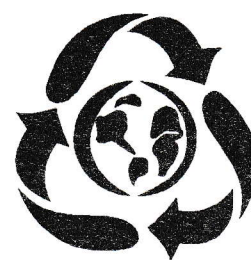
Plus forte mobilisation cantonale, pour la première fois un parcours pédestre a été mis en place entre les communes de Ciré d'Aunis et Ballon.

Le montant des dons des deux communes s'élèvent à 8 945.55 Frs . Au niveau cantonal les efforts de toutes les communes ont permis d'attribuer au Téléthon 37 680.00 Frs.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Pour le calcul de la redevance des Ordures Ménagères, il est pris en considération la situation des foyers au 1^{er} Janvier 2001.

Signaler les évolutions en plus ou en moins dans le courant du 1^{er} trimestre 2001. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte au-delà de cette limite.



DECHARGE MUNICIPALE

Toujours autant d'indisciplinés. Je lance à nouveau un appel pour ne pas déposer en haut du dépôt mais dans le bas, de ne pas déposer de ferrailles, de pièces automobiles et de verres. De ne pas brûler en période de sécheresse ou de fort vent.

Rappel les déchetteries de Rochefort et de Châtelailon-Plage sont gratuites. La déchetterie cantonale du Thou est en cours de réalisation , utilisation probable en 2001

APPEL A DEPOT DE DEBLAI

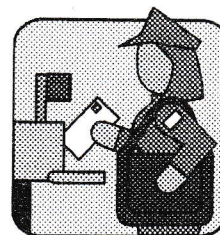


Nous sommes sollicités en mairie pour du dépôt de déblai, si vous en avez besoin ou si vous avez la possibilité de le stocker pour une future utilisation faites vous connaître en mairie

* Un gros chantier va voir le jour prochainement, où il est question de déblai également, environ 10 000m³ à stocker. Nous lançons également un appel à toute personne intéressée. Opération gratuite prise en charge par la société réalisant l'assainissement.

MESSAGE DE LA POSTE

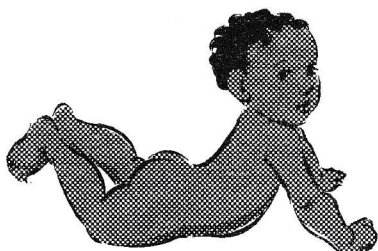
Nous avons connu quelques difficultés de distribution. Suite aux derniers mouvements de nos préposés. Afin d'éviter tout litige, nous vous demandons de communiquer à tous vos correspondants votre adresse complète (numéro et nom de rue).



BIBLIOTHEQUE - DEPOT DE LIVRES

A l'initiative de la municipalité, nous vous rappelons que vous avez à votre disposition et aux heures d'ouvertures du secrétariat de la mairie un choix varié de livres pour petits et grands.

ETAT CIVIL



Naissances

VRIGNON	Olivia Maxime	28/03/2000
FOUQUEREL	Théo Paul Jean	07/07/2000
JOBIN	Marius Marc André	29 /11/2000



Mariages

Monsieur PAYROLA Gilbert, Laurent, Philippe et Madame PALATZOGLOU Sonia Francette le 15 Janvier 2000

Monsieur CAPRON Arnaud, Lucien, Joseph et Mademoiselle GAILLOT Béatrice, Yolette le 24 Juin 2000

Monsieur BRUNET Christophe, François et Mademoiselle NEGRE Sylvie le 4 Novembre 2000



DECES

Monsieur TATINCLAUX Gilles

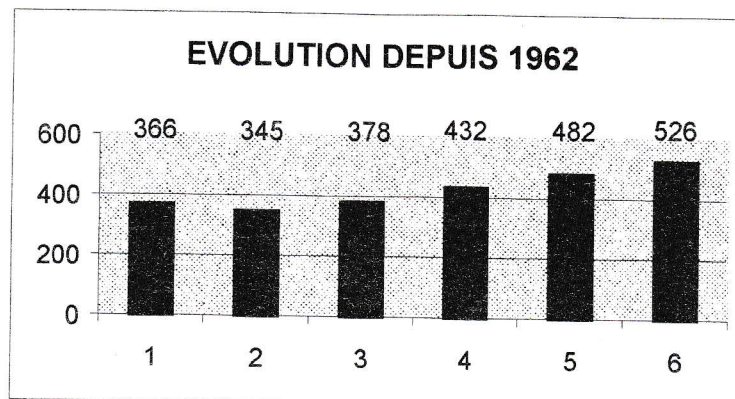
Le Conseil Municipal s'associe à la peine des familles et leur présente ses plus sincères condoléances.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

bilan définitif

l'évolution depuis 1962

366 hab en 1962
345 hab en 1968
378 hab en 1975
432 hab en 1982
482 hab en 1990
526 hab en 1999



Au 08 mars 1999, Ballon compte 526 habitants, (271 hommes et 255 femmes) soit une densité de 43 habitants au km². La population est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans depuis 1990 la commune a gagné 44 habitants.

Parmi les 526 habitants de la commune 251 personnes sont actives (147 hommes et 104 femmes au moment du recensement). 50% de ces actifs cherchent un emploi et 201 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi 37 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint. Les 164 autres sont salariés.

Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune. 164 personnes vont travailler en dehors.

L'évolution de la population, de 75 à 99

Au cours des années quatre vingt dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population.

En effet entre les deux derniers recensements on a enregistré 41 naissances et 29 décès dans la commune.

L'excédent naturel s'élève donc à 12 personnes. Par ailleurs l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 32 personnes.

Le taux de chômage dans notre secteur est de 16,7 % (département 15,2 %)

L'automobile.

L'équipement en automobile des habitants de la commune est élevé, 18 ménages seulement n'en n'ont pas. Ce qui représente 91 %. la moyenne départementale du département 84 %

Le neuf et l'ancien

La commune comprend 233 logements. 214 résidences principales et 19 résidences secondaires ou occasionnelles (le parc de logements est ancien, 124 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 53,2 %)

cette proportion de logements récents construits depuis un demi siècle est de 71,1 %

Les propriétaires et les locataires

La quasi totalité des résidences principales est constituée de maison individuelles 97 %

La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement 77 %

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS



ACCA BALLON

Bilan de la saison 1999-2000



Ceux sont 76 chasseurs qui ont exercé leur loisir sur notre commune.

Parmi ces 76 chasseurs, nous comptons 63 sociétaires et 13 cartes annuelles.

Le budget de cette saison s'élève à 35 290.00 Frs, ce qui a permis de repeupler le territoire de 350 perdreaux, 340 faisandeaux et de 56 faisans reproducteurs.

Cette saison a été favorable à l'espèce du lièvre. Les prélèvements ont été nettement supérieur aux années précédentes.

En reconnaissance envers les propriétaires exploitants non chasseurs, l'assemblée générale a décidé de leur partager les chevreuils attribués dans le plan de chasse.

Le Conseil d'Administration remercie la municipalité pour la subvention attribuée à notre association.

Le repas des chasseurs aura lieu le 10 Février 2001, réservez cette date et venez nombreux tous les habitants y sont invités.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LES CIGOGNES BALLON FFEPGV

Nous vous remercions de votre confiance. L'effectif de nos sportifs augmente. Le cours de gym douce du lundi matin a pris de l'ampleur. Les gens progressent et peuvent mesurer leurs progrès. Je remercie tous les adhérents de leur sympathie qui fait le bon déroulement de nos séances.

Notre Devise : Convivialité, Plaisir, Progrès, Sport et Santé.

Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre.

Gym Douce lundi de 10 h à 11h Salle Polyvalente de BALLON

Gym Tonic lundi de 19h 15 à 20 h15 Salle Polyvalente de Loire les Marais

Gym Douce}

Gym Tonic} Jeudi de 19 h 15 à 20 h 15 Salle Polyvalente de Loire les Marais



Pour plus de renseignements téléphoner au 05 46 55 36 62

Le bureau et votre animatrice vous souhaitent une bonne et heureuse année 2001.



GYM BALLON – CIRE D'AUNIS

Les activités de cette association se déroule le Mardi de 19h à 20h avec Brigitte et le mercredi de 19h à 20h avec Chantal.

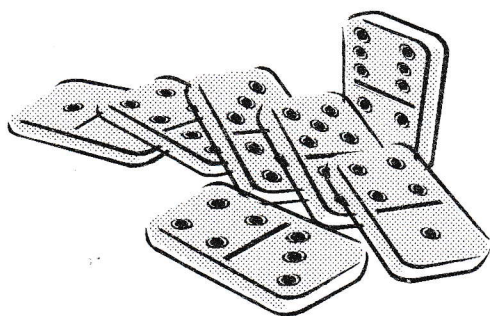
Les séances ont lieu Salle Polyvalente de Ballon, a côté de l'école.

La cotisation est de 180.00 frs.

Pour tout renseignement, téléphoner au 05 46 55 36 82



LE CLUB DU 3^{ème} AGE



Comme par le passé, le club se réunit toujours les mardis, Salle Polyvalente de BALLON de 14 h à 18 h où nous passons tous un agréable après-midi, à jouer à différents jeux de société, belote, tarot, rami, scrabble etc...

Les activités ont été une nouvelle fois très nombreuses tout au long de 2000, voyages, repas, spectacle, pique nique. Espérons que 2001 le soit aussi. Les nouveaux retraités sont toujours les bienvenus.





Garderie péri-scolaire

La garderie péri-scolaire de l'école publique Ballon Ciré a ouvert ses portes à la rentrée. Après un début très timide au niveau des fréquentations, nous avons de bons espoirs pour la suite.

Mme Bouchaud s'occupe des enfants depuis la sortie des classes, elle est présente dans le car qui assure le trajet entre l'école de Ballon et celle de ciré, jusqu'à la venue des parents.

Nous avons réussi à mettre en place un service bénévole d'aide aux devoirs, grâce à la participation de Mme Durin-Bière, Mme Glémain, Mme Graulier, qui couvrent les 4 jours de garderie, Mme Joassin nous a proposée son aide, qui nous sera précieuse lors de l'extension des horaires prévue.

L'équipement de la garderie a été assuré par le matériel fourni par la commune de Ballon, ainsi que divers dons, c'est l'occasion de remercier les généreux donateurs.

Il faut souligner que autant du côté des enfants que du côté des parents, nous rencontrons une grande satisfaction.

N'hésitez pas à venir vous rendre compte par vous même, les portes sont grandes ouvertes.

Les horaires sont de 8h à 9h le matin et 17h à 18h le soir.

Le projet, à l'origine à l'initiative de M Gaunet maire de Ballon, couvrait les horaires suivants: 8h30-9h le matin et 17h-17h30 le soir. L'heure supplémentaire nécessaire pour couvrir les horaires actuels, sera financée avec l'aide de la commune de Ciré. Une convention va être signée entre les deux communes, dans laquelle Ciré prendra en charge l'heure de salaire supplémentaire de Mme Bouchaud, ainsi que la moitié des charges de fonctionnement des locaux.

Soit au total 1080f pour le salaire et 9500f pour les charges.

Nous remercions les communes de s'investir dans ce nouveau service offert aux parents. En effet il était devenu difficile pour les assistantes maternelles de couvrir tous les besoins en garderie péri-scolaire. La population de nos



communes augmente, dans beaucoup de foyer les deux parents travaillent souvent à l'extérieur de notre secteur géographique. Cette garderie représente donc un atout important pour l'avenir et pour le développement des communes de Ballon et Ciré.

Il nous reste pourtant un point important à résoudre pour satisfaire la demande des parents et des assistantes maternelles, celui des horaires.

L'année prochaine il faut ouvrir nos portes à 7h30 le matin et les fermer à 19h le soir. Nous pouvons vous annoncer que cette extension d'horaire sera mis en place à la rentrée des vacances de Pâques sous forme de test.

Si vous en êtes satisfait faites-vous connaître, nous prendrons note de toutes les préinscriptions pour la rentrée scolaire 2001-2002.

trois numéros sont à votre disposition :

<Mme Tarot : 05 46 55 37 19

<Mme Bouchaud : 05 46 55 30 85

<Mme Vadi : 05 46 55 32 16

Toute l'équipe de la garderie vous remercie de votre intérêt et vous souhaite
une très bonne année



Garderie Péri-scolaire de Ballon Ciré d'aunis
Ecole de Ballon, rue des Rampots – 17290 BALLON
Tél : 05 46 55 30 85

S.M.I.C.T.O.M. de la Région de Surgères

Depuis maintenant deux mois, nous trions nos emballages ménagers afin qu'ils soient recyclés...

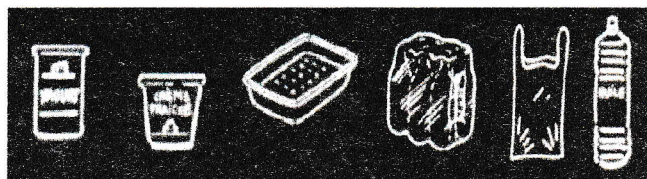
Les résultats de cette collecte sont très encourageants : au 1^{er} décembre, environ 70 tonnes d'emballages avaient été collectées sur l'ensemble du territoire du S.M.I.C.T.O.M. et acheminées vers le centre de tri TRI 17.

Le bon geste de tri doit s'acquérir progressivement. Mais il est indispensable pour le bon déroulement de l'opération que la qualité du tri soit relativement bonne. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire le point sur les erreurs de tri les plus fréquentes. Elles concernent surtout les plastiques. En effet, parmi tous les emballages en plastique existants, seules les bouteilles sont recyclables.



Les erreurs les plus fréquentes

- la présence d'éléments en plastique non recyclables : pots de yaourts, de crème fraîche, de fromage blanc, barquettes de margarine, barquettes de viande en polystyrène, films et sacs plastiques, bouteilles d'huile...



- la présence de papiers : prospectus, enveloppes, papiers sales, mouchoirs à usage unique... Les journaux, magazines, prospectus et catalogues doivent être déposés au point recyclage dans la borne bleue, le reste dans la poubelle normale.

Les emballages RECYCLABLES à déposer dans le sac jaune

- Les bouteilles en plastique : eau, jus de fruits, lait, nettoyant ménager...(sauf huile).
- Les emballages métalliques : boîtes de conserve, de boisson, bidons de sirop, aérosols...
- Les briques alimentaires : lait, jus de fruits, soupe...
- Les cartonnettes : suremballages de yaourts, de gâteaux, de céréales, paquets de lessive...



Trions ces emballages recyclables !

Ils doivent être bien vidés, éventuellement aplatis et déposés en vrac dans les sacs jaunes.
Il n'est pas nécessaire de les laver.

Attention les horaires de collecte sont modifiés depuis le 23 octobre.
Les ordures ménagères sont collectées chaque mercredi matin à partir de 6 heures
Le sac jaune contenant les emballages est collecté chaque lundi soir à partir de 18 heures

Un doute, une question ?? Les services du S.M.I.C.T.O.M. sont à votre disposition au numéro vert (appel gratuit) : 0 800 505 469 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

MAISON DE L'EMPLOI

Square du Château - 17700 SURGERES

Elle a ouvert ses portes au mois de juin. Tous les services concernant **l'emploi** et la **formation** y sont regroupés.

PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation).

Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans des cantons de Surgères et d'Aigrefeuille qui rencontrent des difficultés dans leur parcours professionnel mais aussi pour leur logement ou leur santé.

Accueil du lundi au jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, le vendredi de 9 H à 12 H.

Tél. : 05 46 07 76 32 - Fax : 05 46 07 76 14

Email : p.a.i.o.surgeres@wanadoo.fr

P.A.E. (Plan d'Actions pour l'Emploi).

Il agit dans deux directions :

- les personnes en recherche d'emploi ;
- les entreprises désirant trouver du personnel quelle qu'en soit la qualification.

Accueil du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et 13 H 30 à 17 H 30, le lundi de 13 H 30 à 17 H 30.

Tél. : 05 46 07 76 33 - Fax : 05 46 07 76 14

Email : p.a.e.surgeres@wanadoo.fr

Permanence A.N.P.E.

Accueil du lundi au vendredi de 9 H à 12 H. les offres d'emploi sont affichées le mardi et le vendredi, jours de présence d'un Conseiller de l'Agence Locale de La Rochelle.

Une permanence concernant les stages de formation professionnelle est assurée les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois.

Tél. : 05 46 07 14 44 - Fax : 05 46 07 76 14

Le BIJ (Bureau d'Information Jeunesse).

C'est un relais des Centres Départemental et Régional. Il propose donc la même documentation et les mêmes services de proximité que les villes de La Rochelle et Poitiers.

Accueil le lundi, mardi et le jeudi de 14 H à 18 H, le mercredi et le vendredi de 9 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 30.

Tél. : 05 46 07 76 10 - Fax : 05 46 07 76 14

Email : bijsurgeres@wanadoo.fr



**CARTE
DU PAYS
DES SANTONS**

SOUS LES ROMAINS

Tumulus Dolmen Pile

Voie de MEDIOLANUM
n°12
——— Voie milita
- - - - Voie second
soupçonnée.

MAISON DE L'EMPLOI

Square du Château - 17700 SURGERES

Elle a ouvert ses portes au mois de juin. Tous les services concernant **l'emploi** et la **formation** y sont regroupés.

PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation).

Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans des cantons de Surgères et d'Aigrefeuille qui rencontrent des difficultés dans leur parcours professionnel mais aussi pour leur logement ou leur santé.

Accueil du lundi au jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, le vendredi de 9 H à 12 H.

Tél. : 05 46 07 76 32 - Fax : 05 46 07 76 14

Email : p.a.i.o.surgeres@wanadoo.fr

P.A.E. (Plan d'Actions pour l'Emploi).

Il agit dans deux directions :

- les personnes en recherche d'emploi ;
- les entreprises désirant trouver du personnel quelle qu'en soit la qualification.

Accueil du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et 13 H 30 à 17 H 30, le lundi de 13 H 30 à 17 H 30.

Tél. : 05 46 07 76 33 - Fax : 05 46 07 76 14

Email : p.a.e.surgeres@wanadoo.fr

Permanence A.N.P.E.

Accueil du lundi au vendredi de 9 H à 12 H. les offres d'emploi sont affichées le mardi et le vendredi, jours de présence d'un Conseiller de l'Agence Locale de La Rochelle.

Une permanence concernant les stages de formation professionnelle est assurée les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois.

Tél. : 05 46 07 14 44 - Fax : 05 46 07 76 14

Le BIJ (Bureau d'Information Jeunesse).

C'est un relais des Centres Départemental et Régional. Il propose donc la même documentation et les mêmes services de proximité que les villes de La Rochelle et Poitiers.

Accueil le lundi, mardi et le jeudi de 14 H à 18 H, le mercredi et le vendredi de 9 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 30.

Tél. : 05 46 07 76 10 - Fax : 05 46 07 76 14

Email : bijurgeres@wanadoo.fr